

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 146
N/REF : 7/06/2026 0H01 C:009256 I:01597
V/REF : Contrat N°000146 du 20/03/1990

SDC '116 Av. Freres Lumiere'
C/O CITYA Les Célestins Immob.
25 RUE DE LA CHARITE
69002 LYON

IMMEUBLE : LE 116 F.LUMIERE
116 AVENUE DES FRERES LUMIERE
69008 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RESEAUX EAUX USEES - EAUX VANNES - EAUX PLUVIALES.
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme L. NEROT

ENTRETIEN DES RESEAUX
La SOCIETE L.T.C. procedera aux operations suivantes :
- curage des reseaux eaux usees - eaux vannes -
eaux pluviales (soit 4 tabourets - 20 m/l de
canalisations)
- DEUX interventions annuelles.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Juin de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' \left(0,15 + 0,85 \frac{\text{ICHT-revTS1}}{\text{ICHT-revTS1}'} \right)$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/06/2026

Prix de base du contrat : 392,24

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 11/2008 Valeur : 100,0
Mois de l'indice de révision : 12/2025 Valeur : 146,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6060043

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN DES RESEAUX	2/AN	548,35	548,35
TOTAL H.T.				548,35
T.V.A. a 10,00%				54,83
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>603,18</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.